

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 760

présenté par

Mme Blin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 821-3 du code de la sécurité sociale, les mots : « et, s'il y a lieu, de son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité » et les mots : « est marié, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à déconjugaliser l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

L'individualisation de l'AAH répond à davantage d'autonomie financière au sein du couple. il s'agit pour des personnes déjà dépendantes en raison de leur handicap de ne pas être en plus dépendantes financièrement.